

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1967.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1968, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME III

ARMÉES

Section Forces terrestres.

Par M. Pierre de CHEVIGNY,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de :* MM. Vincent Rotinat, *président* ; Pierre de Chevigny, Jean Périquier, Philippe d'Argenlieu, *vice-présidents* ; le général Antoine Béthouart, Georges Repiquet, Jean de Lachomette, *secrétaires* ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Bène, Jean Berthoin, Raymond Boin, Marcel Boulangé, Julien Brunhes, Roger Carcassonne, Maurice Carrier, Georges Dardel, le général Jean Ganeval, Lucien Gautier, Robert Gravier, Raymond Guyot, Gustave Héon, Joseph-Pierre Lanet, Charles Laurent-Thouverey, Guy de La Vasselais, Jean Lecanuet, Marcel Lemaire, Jean Lhospied, Louis Martin, André Monteil, Roger Morève, André Morice, Léon Motais de Narbonne, Marius Moutet, Henri Parisot, le général Ernest Petit, Guy Petit, Alain Poher, Edouard Soldani, Jacques Soufflet, Jean-Louis Tinaud, Jacques Vassor, Paul Wach, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 426 et annexes, 455 (tomes I à III et annexe 37), 469 et in-8° 65.

Sénat : 15 et 16 (tomes I, II et III, annexes 36 et 37) (1967-1968).

Lois de finances. — Armées.

Mesdames, Messieurs,

Votre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées a prié son rapporteur pour avis de la section des Forces terrestres de présenter cette année avant toute chose un bref tableau du budget de la Défense nationale dans son ensemble.

Rappelons donc que l'ensemble des crédits se monte pour 1968 à 24 milliards 991 millions soit 20 % environ du budget de l'Etat au lieu de 24 % environ en 1963 ; et 4,34 % du produit national brut contre 4,91 en 1963. Il n'est pas indifférent de noter, d'autre part, que l'ensemble des dépenses de défense, suivant la définition O. T. A. N., atteint pour la France 5,1 % du produit national brut contre 9 % environ pour les Etats-Unis, largement davantage pour l'U. R. S. S., 6 % pour la Grande-Bretagne, 4,8 % pour la Suède, 4,6 % pour l'Allemagne fédérale.

De plus, la Commission de la Défense de l'Assemblée Nationale a fait une tentative intéressante pour répartir les différents crédits de ce budget en trois grands chapitres correspondants aux trois grands instruments de notre sécurité : force nucléaire stratégique, force de manœuvre et d'intervention, défense opérationnelle du territoire. Les résultats de ce travail méritent d'être connus, quel que soit leur caractère approximatif : 32 à 35 % du budget des armées sont affectés à la force de dissuasion directement ou indirectement, le reste, aux forces de manœuvre et d'intervention, et à la défense du territoire.

*

* *

L'ensemble de ce budget est en augmentation de 6,1 % sur 1967. Les crédits de la section commune progressent de 4,8 %, ceux de l'Armée de l'air de 2,6 %, ceux de la Marine de 8,6 %, tandis que le budget des forces terrestres, qui fait l'objet de notre étude, avec une augmentation de 563 millions (9,3 %) atteint, cette année, 6 milliards 578 millions.

Les crédits de fonctionnement (titre III) représentent 4 milliards 457 millions (en augmentation toute illusoire de 3,7 %), tandis que les crédits d'équipement (titre V) sont en nette augmentation de 23,3 %, les crédits de paiement se montant ainsi à 2 milliards 120 millions.

Ainsi apparaissent les caractéristiques essentielles de ce budget :

1° Les crédits de fonctionnement représentent encore les deux tiers du budget, contrairement aux autres sections où *ils sont réduits à la moitié environ*. Il sera sans doute toujours difficile d'éviter cette disproportion dans les forces terrestres dont le personnel est obligatoirement beaucoup plus nombreux qu'ailleurs.

2° L'effort que nous réclamions depuis 1965 pour l'amélioration de la condition militaire (titre III) ne sera pratiquement pas amorcé, en 1968. C'est dommage et cela devient grave.

3° Un effort sérieux est fait pour intensifier la construction des matériels (Titre V). Nous verrons que cet effort restera inférieur *même cette année 1968* à ce que prévoyait la loi de programme.

Le retard important dénoncé à cette tribune ces trois dernières années semble marquer définitivement le développement de notre armée de terre dans le cadre 1965-1970.

TITRE III

Rappelons que, sur les 162 millions d'augmentation, 123 sont affectés aux services votés, 14 à la prise en charge, par la Section Terre, de certains personnels du S. D. E. C. E. et des officiers du Service vétérinaire, et 20 en prévision de la T. V. A. Reste une augmentation réelle d'un millième et qui ne tient pas compte de la diminution de la valeur de l'argent !

Mesures nouvelles. — Un certain nombre de mesures nouvelles ont été prises pendant, dont nous citerons les principales. La prime d'alimentation est passée en métropole de 3,86 F à 4,01 F, ce qui reste insuffisant. Elle est maintenant respectivement de 4,07 F et de 5,55 F pour les Forces françaises d'Allemagne et celles d'Outre-Mer. Enfin, des suppléments de prime ont été revalorisés (suppléments de commandos, haute montagne, écoles, jeunes recrues).

La prime d'alimentation des troupes en garnison à Papeete a été alignée sur l'indemnité de vivres de la Marine : notons ce détail avec satisfaction, car rien n'est plus choquant que de voir des personnels d'armées différentes vivant en contact étroit, subir des différences de traitement — l'inégalité est toujours au détriment de l'armée de terre parce qu'elle est la plus nombreuse.

Le chauffage, l'éclairage sont en augmentation de 4 millions ; la prime d'habillement, de 10 %, se trouvant ainsi fixée à 48 centimes pour la Métropole.

L'entretien du matériel est en augmentation de 5 millions, ce qui est largement justifié par le vieillissement de certains matériels, comme par le prix très supérieur de l'entretien des matériels modernes.

Les carburants reçoivent 8 millions de crédits supplémentaires, bien nécessaires également si l'on se souvient que l'armée de terre a vécu sur ses stocks jusqu'à cette année et que ceux-ci se trouvent pratiquement épuisés.

Le taux d'entretien des immeubles militaires est également augmenté ; le projet de budget le fixe à 5,20 F au mètre carré, chiffre inférieur de près de la moitié à ce qui est estimé pour les immeubles civils.

Le service du traitement automatique de l'information reçoit 2 millions de crédit : ainsi seront mis en service en 1968 le centre de traitement de l'information logistique de Satory, destiné à devenir le centre logistique national, et le centre René-Carmille chargé de la gestion des personnels à l'échelon national.

Mesures concernant la situation des personnels. — Une prévision de 36 millions de francs a été inscrite au budget de la section commune en vue de financer :

— la réforme des cadres d'ingénieurs de l'armement, actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale ;

— la réforme des corps d'officiers et des corps du service de santé des armées, qui doit se faire en 1968 ;

— la majoration de 6 % de l'indemnité pour charges militaires, cette mesure faisant suite à deux relèvements de 6 % obtenus en 1966 et en 1967. A titre d'indication, cette mesure représente de 2,10 F à 6,60 F par mois pour les sous-officiers. Elle n'empêche pas l'indemnité d'être encore inférieure d'un cinquième en pou-

voir d'achat à ce qu'elle était en 1960. Elle ne prend d'ailleurs effet qu'au 1^{er} juillet 1968, ce qui économise un demi-exercice et ce qui diminue aussi la satisfaction de ceux à qui elle était annoncée ;

— la réforme du régime de rémunération des élèves des écoles d'officiers à recrutement direct : ils percevront une solde mensuelle de 250 F pendant les seize premiers mois de service ;

— enfin, l'extension de l'indemnité d'alerte opérationnelle aux personnels des batteries anti-aériennes sur les bases de la F. N. S., mesure qui supprime une anomalie.

Aucune mesure particulière n'est proposée cette année pour les sous-officiers. L'attention a pourtant été attirée à de nombreuses reprises sur cette catégorie de personnel et le président de la commission a prié votre rapporteur de souligner devant vous combien cette carence était regrettable. Le ministre a décidé l'année dernière la création d'une commission chargée d'évaluer l'actuel déclassement des sous-officiers. Nous ne connaissons pas encore le résultat des travaux de cette commission, mais ce qui est certain, c'est que la situation des sous-officiers de l'Armée de terre n'attire pas les jeunes. Il faut y remédier d'urgence et il n'y a pas d'autre moyen pour cela que de la revaloriser. Cette observation mérite d'être généralisée à toutes les catégories de personnel et à l'ensemble de la fonction militaire, qu'il s'agisse de l'homme du rang appelé à qui l'on donne 50 centimes par jour, qu'il s'agisse de l'engagé, dont la solde est trop faible, ou qu'il s'agisse des officiers menant souvent une vie étriquée, donc à l'écart des autres cadres de la nation, situation à la fois injuste et dangereuse.

Nous nous sommes étendus l'an dernier sur la dégradation de la condition militaire. Nous n'y reviendrons pas, mais votre commission a insisté sur le déficit qui en résulte en matière d'engagements. Nous escomptons, pour cette année, un effectif total d'engagés pour l'armée de terre de 9.000 à 10.000, au lieu des 12.500 qui seraient nécessaires. Or, vous vous souvenez du rôle essentiel que doit jouer le corps des engagés dans la perspective de la loi sur le service national et le recrutement, de 1965. Ces engagés devaient devenir les spécialistes de nos grandes unités mécanisées et permettre ainsi les dispenses que cette loi comptait octroyer généreusement aux appelés. Le Sénat avait préféré que s'institue, grâce à la présence de ces engagés, un service plus court, de 12 mois par exemple ; pour tenir compte du temps nécessaire à la formation des engagés d'une part, à la réforme

de l'instruction dans le cadre d'un service court d'autre part, votre Commission avait demandé au Gouvernement d'inscrire la réalisation de ce service de douze mois dans un délai de cinq ans (1970). C'était même la seule condition qu'elle posait au vote de cette loi.

Or, cette condition n'a pas été acceptée par le Gouvernement ; les engagements n'ont pas donné le résultat espéré ; les dispenses, en conséquence, ont été très peu nombreuses. Et voilà que le Président de la Commission de la Défense nationale de l'Assemblée Nationale dépose dès 1967 — et, nous l'espérons, en accord avec le Gouvernement — une proposition de loi tendant à ramener le service à 12 mois. Nous nous demandons bien, dans ces conditions, comment ce service de douze mois deviendrait possible à brève échéance et cela, sans tenir compte de la qualité très moyenne des engagés qui les exclut de certains postes. Il n'y a pas d'autre remède que l'augmentation de la quantité et de la qualité des engagements et pour cela, l'amélioration de la condition des sous-officiers.

L'armée vit sous le signe de la pauvreté ; c'est tout un style de vie qu'il faudrait changer. Au moment où s'améliorent les conditions matérielles dans beaucoup de nos constructions scolaires, comment ne pas regretter que la caserne offre rarement un cadre moderne, propre et net qui contribuerait à achever la formation des jeunes Français. (Au surplus, est-il bien utile de posséder un matériel moderne et de valeur, si on ne possède pas les hommes capables de le bien servir ?)

Nous avons entendu des propositions quant à la diminution des effectifs de l'armée de terre. La tentation de les réduire est certaine : allégée de 50.000 hommes sur 330.000, et de la valeur d'une division par exemple, l'armée devrait vivre plus à l'aise avec les mêmes crédits, les personnels étant mieux rémunérés et mieux armés. Nous continuons à penser cependant qu'il faut se garder de pareille tentation, car il y a peu d'exemples d'une diminution d'effectifs qui ne soit suivie rapidement d'une diminution de crédits. Ainsi serait aggravé le processus de dégradation de l'armée de terre, auquel nous ne pouvons que nous opposer.

*
* *

TITRE V

Les autorisations de programme, en augmentation de 410 millions (16 %) (1) ont plus que doublé de valeur en trois ans. Elles atteignent dans ce budget 2 milliards 893 millions. Elles demeurent cependant inférieures de plus d'un tiers au chiffre fixé par la loi de programme. Les crédits de paiement, en augmentation de 400 millions (23 %), atteignent 2 milliards 120 millions. Mais le déficit des crédits de paiement par rapport aux autorisations de programme s'élèvera en 1968 à un milliard 950 millions de francs, somme supérieure à la dotation en crédits de paiement du budget de l'année dernière. L'armée de terre est la seule pour laquelle les crédits inscrits au budget soient inférieurs à ceux fixés par la loi de programme — et ils le sont de façon notoire.

Nous avons signalé ce retard les années précédentes. L'année dernière, nous précisions qu'« à la fin de la troisième année d'application de la loi de programme, l'équipement de l'armée de terre aurait pris un an de retard. A ce taux, nous craignons que les prévisions pour 1970 ne soient réalisées qu'en 1973 ». Cette crainte était parfaitement justifiée et au train où vont les choses, l'écart continuant à augmenter entre les prévisions et les réalisations, nous prévoyions effectivement un retard de trois ans dans l'exécution de la loi de programme à la date de 1970.

Il s'agit bien entendu d'un retard moyen, la production de certains matériels étant à jour, et celle d'autres ne l'étant pas : c'est le décalage entre les crédits budgétaires dans leur ensemble et ceux prévus par la loi de programme qui permet de l'estimer. L'on peut d'ailleurs retenir plus volontiers le chiffre de deux ans et demi avancé par M. le Ministre des Armées.

Analysons dans leurs grandes lignes les crédits inscrits au titre V.

Etudes. — Il n'y a pas d'études nouvelles ; celles qui concernent les blindés légers amphibies et les missiles antichars et anti-aériens continuent.

Matériels importants. — 260 chars AMX de 30 tonnes ont déjà été financés, et 85 ont été livrés ou le seront avant la fin de l'année. L'augmentation des crédits permettra de passer à une

(1) Non compris 48 millions d'ajustement d'autorisations de programme antérieures.

cadence de sortie de 13 chars par mois en 1969 et l'on peut s'attendre au 1^{er} décembre 1970 à posséder 600 chars AMX de 30 tonnes. Rappelons que les prévisions de la loi-programme étaient de 900 chars pour cette date. Ainsi, pour ce matériel essentiel que l'on a qualifié d' « épine dorsale » de notre armée de terre, le déficit de la production sera de 300 chars manquants pour 600 construits, ce qui représente bien deux à trois années de retard sur les six que couvre la loi de programme et ce qui justifie nos pronostics.

Hélicoptères de manœuvre. — Sur les 130 appareils prévus, 21 ont été commandés en 1967 et les crédits prévus en 1968 permettront d'en sortir trois par mois. La réalisation des 130 appareils pourrait ainsi avoir lieu dans le courant de 1971.

Enfin, sur les 190 *canons auto-mouvants* prévus, 7 par mois sortiront en 1968. La commande de 98 *véhicules de combat du Génie* va pouvoir être financée, de même une nouvelle tranche de véhicules tactiques suivant celle de l'an dernier (880 camionnettes Simca-Marmon, 1.100 Berliet 4 tonnes, 55 Berliet de dépannage, et lancement d'une commande de véhicules spéciaux porte-chars.

Aviation légère de l'armée de terre (A.L.A.T.). — Les crédits proposés pour 1968 vont permettre de réaliser les dernières commandes d'hélicoptères légers : 16 Alouette-2 et 10 Alouette-3.

Infrastructure. — La revalorisation des 50 casernements dont l'achèvement est prévu en 1970 va se poursuivre. De même, la construction des 14 casernements prévus, dont 5 ou 6 seront achevés cette année et la construction des hôtels de sous-officiers (6.000 places achevées sur les 15.000 prévues).

Enfin, les opérations d'acquisition du camp de Canjuers progressent : 51 % de la superficie des 34.000 hectares sont acquis ; les travaux vont commencer ; ce sera le seul camp où pourra manœuvrer une brigade.

Fabrications d'habillement, de couchage et d'ameublement. — Les dotations pour 1968 sont nettement augmentées : 46 millions de plus pour les autorisations de programme, 7 millions de plus pour les crédits de paiement.

Armements nucléaires tactiques. — Bien qu'inscrits à la section commune, les crédits de l'arme nucléaire tactique méritent d'être ici analysés. Il s'agit essentiellement du « Pluton » dont

la tête nucléaire a été essayée l'an dernier dans le Pacifique. La fusée porteuse d'arme a été confiée à Nord-Aviation. Les essais se font au Centre d'Expérimentation des Landes et les premiers tirs de maquette auront lieu en fin d'année. Sa puissance sera de 10 à 25 kilotonnes et sa portée de 10 à 120 kilomètres. Le véhicule de tir est un châssis AMX 30. Les premiers éléments seront prêts en 1971 et les unités seront opérationnelles entre 1972 et 1975. Le prix de revient des études a été moins important que prévu.

*
* *

Résumons-nous : malgré l'apparition en 1967 de plusieurs matériels modernes de valeur, malgré un effort important en 1968 pour poursuivre leur fabrication, l'équipement de l'armée de terre subit actuellement un retard dont on peut estimer, en toute honnêteté, qu'il atteindra de deux à trois ans à la date de fin de réalisation de la loi de programme (1970).

Les crédits de paiement du budget de 1968 lui-même, bien qu'en notable augmentation, ne demeurent-ils pas inférieurs d'un tiers à ceux que la loi-programme avait prévus pour la même année ?

D'autre part, cette armée de terre n'est pas aussi bien traitée qu'il serait nécessaire. Elle risque de se considérer comme un élément subalterne dont le potentiel militaire n'est pas suffisant et dont la condition humaine reste inférieure. La Commission s'inquiète de l'avenir car elle estime que cette armée, toute mêlée à la vie nationale, demeure une pièce essentielle de la dissuasion. Comment penser, en effet, que la France ne sera jamais appelée à se montrer prête à la riposte sur un terrain et dans un conflit limité ? Comment penser qu'elle fera appel en toute occasion à la menace de sa force nucléaire, alors que nous voyons les Grands, notamment au Viet-Nam, éviter à tout prix l'escalade et se maintenir dans un état de guerre « classique » ?

La commission engage le Sénat à la vigilance, comme elle l'a fait l'an dernier. Il y avait un contrat entre le Gouvernement et nous. En acceptant, en 1964, la priorité nucléaire et son enveloppe budgétaire inscrites dans la loi de programme, nous obtenions,

par la même loi, la garantie de posséder également des armées dont le potentiel devait correspondre au montant des crédits inscrits.

Pour l'armée de terre, nous avons accepté, en 1964, qu'elle fût réduite à cinq divisions de manœuvre, à une division d'intervention et à quelques unités de défense opérationnelle du territoire. C'est vraiment le minimum de ce qui est indispensable au pays.

Encore faut-il que cette armée soit dotée d'un matériel moderne et puissant, et surtout que ce matériel soit servi par un personnel de haute valeur au moral élevé.

Les crédits inscrits au titre V et particulièrement au titre III du projet de budget, ne permettent pas de l'espérer. Tel est l'avis que votre Commission exprime sur la section « Forces Terrestres » du budget des armées pour 1968.